

M. Cadot a voulu parcourir lui-même tous les lieux qu'il décrit. Son travail, plein de détails topographiques, présente des aperçus nouveaux fort propres à aider à la solution des divers points débattus. Vous le jugerez sûrement digne d'intérêt. Votre témoignage serait, pour un zèle aussi éclairé, un précieux encouragement.

Le Comité historique de l'Académie de Lyon a été, selon le désir de la préfecture du Rhône, saisi par M. le Conservateur des Musées, de la marche des Helvètes et de celle de César, dans la première guerre que ce général fit dans les Gaules. Je me suis remis à ces études que j'avais commencées à Riom, excité par la confiance que, d'après vos indications, m'ont manifestée les ingénieurs de la Saône chargés de ces recherches. Je vous envoie un exemplaire du procès-verbal où est consignée mon opinion.

La première difficulté est de déterminer la position des peuples qui occupaient nos pays et particulièrement le département de l'Ain. Cette position une fois établie, on arrive plus sûrement à suivre la marche des Helvètes, celle de César, et le lieu où s'est livrée la bataille définitive contre les Tigurins.

La Commission de la Carte des Gaules, dans sa cinquième et dernière épreuve, a adopté et accueilli avec une grande bienveillance pour trois peuples, les Ambarri, — les Segusiavi trans Rhodanum et les Allobroges trans Rhodanum, — les observations que je lui ai soumises sur la position respective de ces peuples, — M. Stoffel, capitaine d'artillerie, qui suit ces questions, et qui est venu, ces jours-ci, m'en entretenir avec détails, s'est rangé à mon sentiment.

La question des Helvètes met depuis quelque temps en éveil les personnes qui sembleraient le moins devoir s'en occuper. M. le maréchal de Castellane m'a manifesté, par une lettre fort gracieuse, son désir de recevoir les travaux de notre Comité. Demain ou après-demain, je lui porterai le procès-verbal que je vous transmets.

Nous avons désormais cinq audiences par semaine, ce qui me laisse fort peu de temps.

Aussitôt que je le pourrai, faisant trêve au travail que je poursuis sur les institutions données par Gondebaud, je ferai en sorte de reprendre un sujet intéressant que personne, à ma connaissance, n'a encore abordé : Les institutions politiques, civiles et judiciaires de la Gaule, au temps de César; c'est un sujet difficile à traiter. Mais ce sujet, je le